

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2022

Convocation du 6/09/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

Nombre de Conseillers
présents : 17

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
16/09/2022.

L'An deux mille vingt-deux, le treize du mois de septembre à 20 heures,
les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de
septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE
Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER
Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick,
LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES
Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, COUINEAU
Cyrille

Excusés :

M. Julien CANONNE représenté par Mme JAMET Amélie,
Mme Corine GALLARD représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Cyrille COUINEAU

DCM2022-09-092 Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°2020-06-054 en date du 09 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par
M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

→ Marchés publics prévus en section d'investissement du budget primitif entre 40 000€ et 90 000€

⋮

✓ SEMAC : tracteur Valtra = 92 400,00€

✓ NOREMAT : faucheuse débrousailluse = 50 400,00€

→ Concessions dans le cimetière :

✓ Concession pleine terre – emplacement F 118, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 119, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 113, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 114, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 115, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 116, pour 50 ans

✓ Concession pleine terre – emplacement F 117, pour 50 ans

✓ Concession caverne – case 11, pour 30 ans

- ✓ Concession cavurne – case 12, pour 30 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement DT 134, pour 50 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement F 120, pour 50 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement F 121, pour 50 ans
- ✓ Concession cavurne – case 13, pour 50 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement DT 118, pour 50 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement D 120, pour 50 ans
- ✓ Concession pleine terre – emplacement F 122, pour 50 ans
- ✓ Concession cavurne – case 123, pour 50 ans
- ✓ Concession cavurne – case 124, pour 50 ans
- ✓ Concession cavurne – case 125, pour 50 ans
- ✓ Concession cavurne – case 126, pour 30 ans
- ✓ Concession cavurne – case 14, pour 50 ans
- ✓ Concession columbarium n°2 – case 15, pour 15 ans

→ Droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner suivantes

- ✓ 2021-16 : AB n°101, n°358, n°391, n°392 (1 243 m²) propriété située 9 rue de Tourzel
- ✓ 2021-17 : AB n°190 (160m²) propriété située 3, rue de la Moutonnerie
- ✓ 2022-01 : D n°182 D n°183 et D n°184 (4 787 m²) propriété située lieu-dit « Les Maligrattes » et « chemin de la Picardie »
- ✓ 2022-02 : ZP n° 303 (459 m²) propriété située 20, rue Bergère
- ✓ 2022-03 : AB n° 564 (423 m²) propriété située 1, rue du Puits
- ✓ 2022-04 : D n° 612 (433 m²) propriété située 8, rue François Nouveau
- ✓ 2022-05 : D n° 598, D 597, D 599, D 725 (devient parcelle D 600) et D 567 (3 235 m²) propriété située 11 rue des Maligrattes
- ✓ 2022-06 : AB n° 557 (467 m²) propriété située 5, rue de Montsoreau
- ✓ 2022-07 : D n° 597, 598, 599, 725, 567 (3 235 m²) propriété située 11 et 13 rue des Maligrattes
- ✓ 2022-08 : AB n° 29 (293 m²) propriété située 11, rue de l'église
- ✓ 2022-09 : AB n° 110 (1 232 m²) propriété située 1, rue de Tourzel
- ✓ 2022-10 : AB n° 224 et AB 223 (472 m²) propriété située 8, Place du Commerce
- ✓ 2022-11 : AB n° 643, 646 et 647 (1 541 m²) propriété située 11, rue des Aulnay et le Bourg
- ✓ 2022-12 : AB n° 238, 239 et 386 (399 m²) propriété située 4 rue de l'église
- ✓ 2022-13 : AB n° 419 (2 248 m²) propriété située 9 rue des aulnaies
- ✓ 2022-14 : AB n° 188 et n° 189 (346 m²) propriété située 8 rue de la Moutonnerie

Le secrétaire,
Cyrille COUINEAU



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

